



organisent
**Le Prix Grande Rue
de la nouvelle**



Date limite des envois est fixée au 30 novembre 2019

Lecture et remise des prix le 18 janvier à 20h
dans le cadre de la nuit de la lecture.

Librairie L'abri du Temps

21 Grande Rue à Nancy - Tel. : 09 54 96 63 36 -
<http://labridutemps.fr> - contact@labridutemps.fr

Librairie de livres d'occasion

Beaux-Arts, littérature française et étrangère, théâtre, musique, cinéma, sciences humaines et sociales, histoire, jeunesse.

Le LEM

11 Grande Rue à Nancy - Tel. : 03 83 35 35 14
www.lelem.fr - contact@lelem.fr

Lieu d'Expérimentation Marionnette

Le LEM propose tout au long de l'année des spectacles de théâtre, marionnette, musique, conte, lectures, des espaces de résidence pour les compagnies professionnelles.

La Table de Béa

23 grande rue - Tel. : 03 83 35 35 14
www.latabledebea.fr - contact@latabledebea.fr

Restaurant à l'atmosphère intimiste, dans un ancien hôtel Renaissance, la Table de Béa propose une petite carte composée de produits de saison et de plats qui puisent dans la tradition et qui s'inventent au gré de l'imagination du moment.

Le Prix Grande Rue

Parce que les recueils de nouvelles sont encore bien souvent laissés de côté par les lecteurs français, parce que l'écriture d'une nouvelle est un exercice exigeant, qui demande à la fois concision et densité du propos, le L.E.M. et la librairie L'Abri du Temps ont souhaité lancer conjointement un concours et créer un prix pour ce genre littéraire si particulier.

Le Prix Grande Rue a été décerné pour la première fois en janvier 2019, à l'issue du concours de nouvelles ouvert en septembre 2018. Le principe est simple : les nouvelles sélectionnées par le jury du concours sont lues lors de la Nuit de la Lecture ; en plus du Prix du jury, le public peut voter pour une nouvelle, qui se voit alors attribuer le Prix du Public.

Textes des lauréats 2019

Prix du jury

Pierre Théobald pour Vaudou

Prix du public

Pascale Créteur pour Le liquide vert

Règlement du Prix Grande Rue de la nouvelle

Article 1

Le LEM et la librairie L'Abri du Temps organisent conjointement un concours de nouvelles et un prix de la nouvelle littéraire dans le cadre de la Nuit de la Lecture 2020.

Article 2

Ce prix est ouvert à tous, sans limitation d'âge. Les personnes travaillant au LEM, à L'Abri du Temps et les membres du jury ne peuvent pas concourir.

Article 3

Le sujet de la nouvelle, qui doit être inédite, est libre. Le texte soumis au jury doit présenter les caractéristiques d'une nouvelle : un récit court mais complet, écrit en prose, caractérisé par la concision et l'efficacité de son écriture.

Article 4

Chaque nouvelle, qui sera envoyée en 8 exemplaires, ne doit pas dépasser 4 feuillets (21 x 29,7 cm) dactylographiés à interligne 1,5. La police de caractère utilisée doit être au minimum de 12 points. Chaque exemplaire mentionnera le titre de la nouvelle. Ils ne seront ni agrafés, ni reliés, et présentés sur des simples rectos.

Article 5

Chaque candidat, qui doit concourir à titre individuel, ne peut présenter qu'une nouvelle.

Article 6

Le jury, composé de sept membres, est désigné par le LEM et L'Abri du Temps. Il doit être représentatif du monde littéraire et tiendra compte avant tout de la créativité, de l'originalité et du style des envois.

Article 7

Le jury statuera sans connaître les noms des auteurs. Pour que l'anonymat soit scrupuleusement respecté, les nouvelles et les grandes enveloppes qui les contiendront (si envoi par la poste) ne devront ni être signées, ni porter de signes distinctifs.

Article 8

Pour les envois par la poste : chaque candidat indiquera dans une petite enveloppe vierge fermée, le titre de sa nouvelle, son nom, son prénom, son lieu et sa date de naissance, son adresse postale, obligatoirement son numéro de téléphone (fixe et portable) et son adresse mail. Cette petite enveloppe sera jointe à chaque envoi. Le secrétariat du jury inscrira sur chaque enveloppe et chaque nouvelle un numéro selon l'ordre d'arrivée des envois.

Pour les envois par mail : chaque candidat indiquera dans le corps du mail les mêmes informations que celles demandées pour les envois postaux et joindra obligatoirement son texte en pièce-jointe au format word ou openoffice.

Article 9

Plusieurs prix peuvent être décernés : le prix du jury et le prix du public. Sera primée la nouvelle ayant obtenu la majorité absolue, au premier tour ou la majorité relative au(x) tour(s) suivant(s). En cas d'ex-aequo, la voix du président du jury sera prépondérante. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner le Prix, éventuellement, si aucune nouvelle ne lui paraît atteindre le niveau souhaitable. Le Prix du Public est déterminé par un vote du public le soir de la Nuit de la Lecture, parmi une sélection de nouvelles retenues par le jury et lues lors de la soirée.

Article 10

Les participants seront informés et invités par courrier à assister à la cérémonie officielle. La délibération aura lieu au début du mois de janvier et la remise des prix, le 18 janvier 2020 à 20 h, au cours d'une soirée apéro-lecture organisée dans le cadre de la Nuit de la Lecture.

Article 11 Les résultats seront publiés par la presse après la remise officielle du prix.

Article 12

Les deux nouvelles retenues seront imprimées et à disposition des lecteurs au LEM et à l'Abri du Temps, après la remise officielle du prix (en janvier). Elles seront récompensées en outre par un bon cadeau d'une valeur de 60 € utilisable au restaurant La Table de Béa, 23 grande rue à Nancy.

Article 13

La date limite des envois est fixée au 30 novembre 2019 à minuit, le cachet de la poste ou la date d'envoi du mail faisant foi. Les envois seront adressés aux adresses suivantes :

pour les envois postaux : Librairie L'Abri du Temps, 21 grande rue 54000 Nancy
ou pour les envois par mail : nuit-de-la-lecture@labridutemps.fr

Article 14

Les lauréats restent par la suite entièrement libre de disposer comme ils veulent de leur œuvre et gardent donc tous leurs droits ultérieurs sur elles.

Article 15

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le fait de participer au concours de nouvelles organisé par le LEM et l'Abri du Temps dans le cadre de la Nuit de la Lecture implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 16

Les exemplaires envoyés de chaque nouvelle ne seront pas retournés à leur auteur.

Article 17

Le présent règlement compte 17 articles.